



Compte-rendu du CHSCT du 06 mars 2020

En préambule du premier CHSCT de l'année, la parité syndicale propose un nouveau secrétaire.

Délégation CGT au CHSCT76	
- BERTIN Christelle (Douanes Le Havre) secrétaire - TAVERNIER Fabrice (DRFIP Rouen) - BONAY Patrice (Douanes Le Havre)	- GREGOIRE Francis (Douanes Le Havre)

CORONAVIRUS :

Avant de donner la parole aux organisations syndicales, le Président du CHSCT fait un point sur le coronavirus. Les médecins de prévention demandent de la vigilance et des règles à respecter :

- Lavage de mains avec du savon assez régulièrement
- Utilisation de gel hydroalcoolique pour les collègues sur le terrain et en relation avec le commerce et les usagers (BSEP, BSEN, PAGP, collègues en visites ...)
- Respect d'une distance de 1,5 mètres avec les usagers (mise en place par l'administration de marquage au sol dans les accueils)

Proposition de la CGT

La CGT demande que le gel hydroalcoolique soit réservé en priorité aux agents en contact avec les usagers.

➡ Réponse du Président : accepté.

La CGT souhaite que l'administration anticipe le passage en phase 3 en donnant des préconisations claires le plus rapidement possible.

➡ Réponse du Président : n'ayant aucune instruction du national, il est dans l'incapacité de nous répondre.

La CGT demande une harmonisation des pratiques en matière de prévention primaire.

➡ Réponse du président : il n'a pas la main et attend des instructions.

Déclaration liminaire :

Lecture de la déclaration intersyndicale qui met en évidence des anomalies entravant le bon fonctionnement du CHSCT : non présentation des PV antérieurs, non communication de la NOM (note d'orientations ministérielles) alors qu'elle a été présentée il y a 15 jours en CHS-Ministériel, absence de suivi des actions et propositions, non communication de documents, pas de budget ...

Concernant la catastrophe écologique de Lubrizol -même si le Président réfute ce terme- l'administration confirme l'établissement d'attestations de présence aux agents les 26 et 27 octobre 2020. La CGT conteste le refus de l'administration et de la médecine de prévention de classer cette catastrophe comme risque professionnel. Ce classement est pourtant l'unique moyen de mettre en place un véritable suivi médical et sanitaire des agents.

Nous sommes bien conscients que cette problématique se joue à un niveau national et qu'aujourd'hui personne n'a véritablement la volonté de protéger la population. La **prévention primaire** devrait en premier lieu se jouer à l'intérieur de l'usine : renfort des contrôles et de la sécurité. Cela voudrait dire qu'il faudrait supprimer la loi ESSOC ! Qui aujourd'hui en prendrait la responsabilité ?

1 – Points obligatoires

Nous savons qu'une fiche de signalement à la DR du Havre n'a pas été présentée, pourtant obligatoire au CHSCT. Après un « léger cafouillage » de l'administration, le Président s'engage à réparer « l'oubli » et à le présenter au prochain CHSCT.

L'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) fait un rappel des obligations en matière d'alarme incendie : en dessous de 50 agents, celle-ci n'est pas obligatoire et d'autres moyens sont acceptés, sifflet, corne de brume.

La CGT demande qu'une mise à jour des fiches reprenant les noms des guide-file et serre-file soit effectuée régulièrement afin de prendre en compte les mouvements du personnel (mutations, retraites etc ...)

Proposition de la CGT

Comme tous les ans, la CGT regrette que les points obligatoires soient présentés comme des catalogues. Nous réitérons notre demande de suivi en ce qui concerne les fiches de signalement, les accidents, les dysfonctionnements lors des évacuations ...

 Réponse du Président : il partage notre avis et s'engage à un meilleur suivi pour les prochaines fois. L'ISST précise qu'un kit sera délivré aux assistants de prévention afin de faciliter ce suivi.

2 – Rapport de visite de l'ISST concernant le SEM de Rouen

Suite au passage de l'ISST, des travaux vont être effectués. Le médecin de prévention fait remarquer que certains risques évoqués ce jour l'ont déjà été lors de précédents CHSCT.

Au vu du nombre des constatations, la CGT regrette que le SEM fasse partie des services oubliés. Nous serons vigilants sur le suivi des travaux.

Proposition de la CGT

Compte-tenu du métier physique des agents du SEM, la CGT demande si des dispositions sont prises en cas d'incapacité physique.

➡ Réponse du Président : Un basculement en OP/CO peut s'effectuer (moyennant un changement de branche pour les SURV) et des formations seront dispensées pour une adaptation correcte à un nouveau métier.

3 – Budget

Après une suspension de séance demandée par la CGT, l'intersyndicale a refusé de voter pour plusieurs raisons :

- Ni le montant du budget ni les devis n'ont été fournis
- Les actions sont normalement liées à la NOM (note d'orientations ministérielles) ... on l'attend toujours !
- Les représentants du personnel avaient déjà donné un pré-avis lors du groupe de travail

La CGT rappelle au Président que les avis des représentants du personnel concernant le budget ne sont que consultatifs. Charge à lui de prendre ses responsabilités, après tout il est le garant de la Santé et la Sécurité de tous les Douaniers.

Certaines formations n'ont pas donné entière satisfaction aux agents.

La formation gestes et postures et travail sur écran changera de prestataire. Et celle sur les RPS (burn-out, stress au travail, conflits au travail) verra son contenu modifié

4 – Présentation du rapport de la médecine de prévention

Comme chaque année, ce rapport est toujours plus alarmant que celui de l'année passée. Malgré une amélioration récente, la médecine de prévention continue de travailler en mode dégradé.

Les propos repris en conclusion du rapport sont suffisamment pertinents pour ne pas en rajouter :

« Concernant la santé des agents, le mal-être au travail reste très prégnant et exprimé par les agents. La dégradation des conditions de travail du fait du manque d'effectif, la pression temporelle et du manque d'autonomie, de valorisation et de sens donné à leurs missions, sont fortement préjudiciables pour les agents de certains services.

Le service médical, malgré plusieurs lettres d'alerte concernant certains services, reste inquiet quant à la santé des agents et notamment pour ceux présentant par ailleurs des problématiques de santé ou une situation de handicap. »

Proposition de la CGT

Après la présentation de ce rapport, la CGT demande quelles sont les propositions pour améliorer la situation.

➡ Réponse du Président : Aucune.

Dans certaines directions régionales, plus des 3/4 des agents astreints à une visite médicale annuelle n'ont pas pu faire cette visite faute de disponibilité des médecins de prévention. La CGT propose d'écrire une motion au Ministère pour réclamer des moyens supplémentaires pour la médecine de prévention.

➡ Réponse du Président : Validé.

Afin d'améliorer leur travail, les médecins de prévention sollicitent des modifications :

- Être informés des accidents de service et des maladies professionnelles :

➡ **la CGT valide**

- Revoir la périodicité des visites médicales (dû sous-effectif) :

➡ **la CGT estime que cette révision ne peut être effectuée au niveau local et déplore que pour pallier le sous-effectif de la médecine de prévention, on remet en cause la visite médicale annuelle obligatoire.**

- Un médecin rappelle que certaines visites sont superflues en particulier pour l'achat de matériel (bureau pour collègues de grande taille ...) :

➡ **la CGT déplore que certains SG réclament des préconisations du médecin de prévention pour imputer l'achat sur le budget du CHSCT. Le Président ne partage pas notre analyse mais va néanmoins demander l'avis en centrale sur l'obligation ou non de consulter un médecin dans ce cas de figure.**

5 – Point d'étape relatif à l'enquête suicide de Madame Colin

Après une présentation succincte de l'ISST et d'un pré-rapport d'un membre de la commission d'enquête, il est confirmé que la commission d'enquête se déplacera le 16 mars à Yvetot pour aller présenter l'ensemble de ses travaux aux collègues.

Il semblerait que les travaux de la commission ne pourront être finalisés pour le prochain CHSCT par manque de temps. Nous espérons pouvoir présenter les préconisations définitives le plus rapidement possible.

6 – Point sur le télétravail

L'administration nous annonce 2 campagnes par an. Aujourd'hui, 37 douaniers sur 750 bénéficient du télétravail. Pour le moment, les cadres A+ ne peuvent en bénéficier mais c'est en discussion.

La CGT rappelle sa demande lors du CHS-Ministériel pour les agents restructurés : faire sauter le verrou d'un an de présence dans le poste pour bénéficier du télétravail. Nous ne pouvons tolérer plus longtemps que les agents restructurés subissent la double peine.

7 – Point d'étape sur les chantiers de la BSEN et de la BSEC

● **BSEN** : Le projet initial n'ayant pas donné entière satisfaction aux agents de la BSEN, l'administration a revu sa copie en concertation avec ces derniers. Le projet de 2 douches en lieu et place d'une douche et d'une toilette dans le vestiaire hommes et l'amélioration de la douche femme est donc validé.

L'agrandissement du local social et l'ajout de prises électriques seront pris en compte en fonction du coût.

● **BSEC** : Le projet est composé de 2 chantiers : d'une part la sécurisation du site, l'aménagement des voies de circulation et celui des locaux menée par la DI et d'autre part l'installation du scanner menée par la DG.

La CGT exprime sa satisfaction concernant l'élaboration du projet mené par la Direction Interrégionale (1,7 million d'euros de budget). En effet, les demandes des agents ont été globalement prises en compte.

Il n'en est pas de même pour le projet mené par la Direction Générale (3,5 millions d'euros de budget). En effet, nous regrettons les nombreux dysfonctionnements qui occasionneront a minima beaucoup de retard (pour information, les travaux auraient dû commencer fin 2019) :

- Ordre de service non fourni par la DG au prestataire de service (non dépôt du permis de construire)

- Absence de coordination entre le projet DI et le projet DG

- Absence de déclaration de projet de travaux suffisamment en amont ; cela aurait évité de placer le futur scanner au-dessus de canalisations !

À compter de ce jour, le projet est en stand-by. La CGT a alerté le n°2 de la DG qui suivra avec attention le projet en particulier sur un déport de l'outil et/ou sur une modification des voies de circulation.

Nous sommes inquiets car l'installation du futur scanner sera peut-être déplacé vers le local social.

En effet, le projet prévoyait une double protection contre les rayons X : **la distance et le mur**

Par conséquent, si le scanner se rapproche du local social, nous craignons une protection moindre pour les agents donc une dégradation des conditions de travail.

Proposition de la CGT

Ce retard accumulé ne doit pas précipiter l'action de l'administration et risquer d'aggraver la situation. Avant toute décision finale, la CGT souhaite l'information des collègues et des représentants au préalable.

➡ Réponse du Président : il a acquiescé sur les négligences du projet DG et s'engage sur la demande de la CGT.

Les agents ont noté qu'un seul bungalow en guise de local social serait trop exigü.

➡ Réponse du Président : au vu de notre argumentation, la cheffe du PMR va réétudier le dossier. Elle examinera également le renforcement de la sécurité du bungalow placé au hangar 131.

Compte-tenu des derniers rebondissements relatifs à l'installation d'un futur scanner, la CGT avance de nouveau qu'un refitage de l'ancien Sycoscan aurait soulevé moins d'écueils et utilisé l'argent du contribuable de manière rationnelle constituant ainsi un investissement rentable sur le long terme.

Il n'est peut-être pas trop tard !